

ASTUCES

AU QUOTIDIEN DANS MON LOGEMENT

# Démarches administratives



# L'ASSURANCE C'EST OBLIGATOIRE, NE L'OUBLIEZ PAS !

*Contre quels risques  
vous assurer ?*

Vous devez obligatoirement vous assurer contre les dommages causés à :

- l'immeuble
- vos voisins
- vos propres biens en cas d'incendie, d'explosion ou de dégâts des eaux, même survenus en votre absence.

La **garantie « responsabilité civile »**, incluse dans ce contrat, couvrira également les dommages causés accidentellement à une personne par un membre de votre famille, votre animal, ou un objet vous appartenant.

**LE LOCATAIRE  
DOIT PRODUIRE,  
CHAQUE ANNÉE,  
UNE ATTESTATION  
D'ASSURANCE.**



## Comment nous faire parvenir votre attestation d'assurance habitation annuelle ?

Vous avez le choix :

**Par courrier :**  
1 Rue Maurice Bedel  
37033 TOURS cedex 1

**En ligne :** en déposant votre attestation dans votre compte locataire sécurisé sur : [locataire.tours-habitat.fr](https://locataire.tours-habitat.fr)

## Les différents modes de paiement pour régler votre loyer



### PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Nous vous recommandons d'opter pour ce mode de paiement :

- **PRATIQUE**, il vous libère des formalités
- **SUR ET PRATIQUE**, il évite des oublis éventuels
- **SOUPLE** : Vous pouvez choisir entre deux dates de prélèvement : **le 6 ou le 12 du mois.**

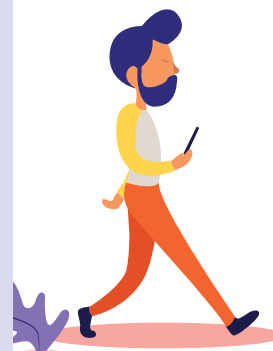
Pour cela, rendez-vous **sur mon compte locataire** du site internet (bouton rose sur la page d'accueil) ou depuis le lien : <https://locataire.tours-habitat.fr>

### EN LIGNE, PAR CARTE BANCAIRE



Avant toute opération, munissez-vous de votre avis d'échéance.

Pour cela, rendez-vous **sur mon compte locataire** du site internet (bouton rose sur la page d'accueil) ou depuis le lien : <https://locataire.tours-habitat.fr>



### PAR CHÈQUE

Le **chèque** doit être établi à l'ordre de TOURS HABITAT et envoyé à l'adresse du siège :

1 rue Maurice Bedel  
37033 TOURS cedex 1

### ESPECES OU CARTE BANCAIRE

Rdv dans l'une des 3 bornes automatiques à votre disposition :

1 rue Maurice Bedel  
Antenne Nord / Antenne Sud.

Munissez vous de votre avis d'échéance.

# L'ENQUÊTE SLS TOUTES LES CLÉS POUR BIEN COMPRENDRE

---



**Votre entrée dans un logement de TOURS HABITAT était soumise à un plafond de ressources.**

Mais, au fil du temps, votre situation financière a pu évoluer et vous faire notamment dépasser ce plafond. Vous êtes peut-être alors concerné par le Supplément de Loyer de Solidarité, le SLS.

## TOUTES LES CLÉS POUR BIEN COMPRENDRE.

TOURS HABITAT réalise **une fois par an** une enquête obligatoire auprès de ses locataires, pour vérifier s'ils sont assujettis ou pas au SLS : **c'est l'enquête ressources SLS.**



**Les locataires disposent d'un mois pour répondre et renvoyer le formulaire accompagné de l'avis d'imposition.**



### ***Si je ne réponds pas...***

L'enquête est obligatoire, en cas de non-réponse dans les délais, des frais de dossier de 20 euros sont appliqués ainsi qu'un supplément de loyer de solidarité calculé forfaitairement. Il est donc très important de répondre à cette enquête.